

**Séminaire international sur le Thème : La Mise en Place et le  
Renforcement de Systèmes compétitifs visant à la qualité dur  
Tourisme  
Alger, le 16 mai 2006**

Prof. Dr Raymond Saner, Directeur, CSEND-Genève  
Genève, le 20 mai 2006

**1. Observations générales**

- a) Le séminaire s'est déroulé comme convenu et les prestations ont été fournies à l'heure et selon les objectifs convenues entre consultant et OMT.
- b) Les participants étaient nombreux et les échanges entre intervenants et participants offraient d'excellentes opportunités de comparer concepts et stratégies visant à développer le secteur du tourisme de l'Algérie en particulier et des pays de la région en général.

**2. Synthèse de recommandations faites par R. Saner**

- a) Le facteur principal pour assurer un développement économique durable du secteur du tourisme c'est la limitation de monopoles et l'assurance d'un cadre juridique qui encourage la concurrence saine et dynamique. Il est de moindre importance si les entreprises soient privées ou publiques. Ce qui importe c'est d'éviter le pièges des monopoles.
- b) La production des services du tourisme peut engendrer beaucoup de coûts externes (ex. déchets, pollution de l'eau etc). Avant de faire des investissements majeurs, il faudrait compléter les plans par une calculations rigoureuse des coûts environnementaux pour garantir la fiabilité de projets touristiques.
- c) Développer le cluster du secteur de tourisme (selon Michael Porter) nécessite une coopération étroite entre acteurs du secteur privé, publique et gouvernemental. La meilleure approche pour assurer une telle coopération et garantir une innovation et la productivité c'est la négociation sociale et pas le dirigisme classique de la planification traditionnelle.
- d) Vue les changements continuels dus à la mondialisation et à la concurrence internationale, tout projet touristique devrait prendre en compte le fait que le produit d'aujourd'hui sera probablement dépasser

dans un future proche. Il ne faudrait donc pas passer au « bétonnage » du territoire mais plutôt à la construction de projets modulaires et flexibles sur la base de la créativité, de l'adaptabilité et du renouvellement futur.

- e) En ce qui concerne les négociations en cours à l'OMC, il faudrait se poser les questions suivantes. Pour les pays non-membres, quels sont les avantages et inconvénients d'une adhésion aujourd'hui et quel sera le prix à payer d'une adhésion reportée et si le pays se décide de ne pas adhérer, quelles sont les alternatives réelles restant à disposition aux pays et à ses acteurs économiques ? Pour les pays membres de l'OMC, il faudrait se poser la question, quelles sont les conséquences (gains et pertes) d'une position protectionniste vis-à-vis d'une position d'ouverture de marché.

•

CSEND, Genève, le 3 juin 2005-06-02